

Les collectes d'encombrants sont de retour à Brossard

Brossard, le 4 mai 2016 – la Ville de Brossard est fière d'annoncer aux citoyens que les collectes d'encombrants ou gros rebuts en bois (valorisables) et ceux destinés à l'enfouissement (non valorisables) sont de retour pour une deuxième année. Ce service s'inscrit dans le but de récupérer et de valoriser les encombrants ainsi que d'accroître la propreté et l'embellissement de Brossard.

La liste des encombrants acceptés, les coordonnées des écocentres et des solutions de rechange pour les encombrants composés de métal sont accessibles sur brossard.ca/gmr.

Tous les types d'encombrants doivent être déposés en bordure de la rue, après 20 h la veille ou avant 7 h le matin même de la collecte.

Encombrants ou gros rebuts en bois (valorisables)

Cette année, quatre dates sont prévues au calendrier des collectes pour se départir des encombrants en bois, soit les mardis :

17 mai | 28 juin | 12 juillet | 6 septembre



Grâce à cette collecte, ces résidus en bois seront récupérés et transformés (paillis, copeaux, énergie, etc.). Les meubles en bois, la mélamine, les portes, les clôtures en bois et les contreplaqués figurent parmi les items acceptés.

Rappelons qu'en vertu du règlement municipal (REG-126) relatif à la gestion des matières résiduelles, ce type d'encombrants n'est pas recueilli lors de la collecte régulière des ordures. Ceux-ci peuvent toutefois être apportés à l'écocentre tout au long de l'année, selon l'horaire en vigueur.

Encombrants destinés à l'enfouissement (non valorisables)

Les citoyens bénéficiant de la collecte régulière des ordures peuvent placer leurs encombrants non valorisables à la rue tous les mercredis. Les items acceptés sont ceux ayant atteint leur fin de vie utile comme les matelas, les sofas ou les tapis.

Pour les propriétés exonérées

Les citoyens exonérés du service de la collecte régulière des ordures (ex. : copropriétés et immeubles à logement) peuvent profiter de la collecte des encombrants en bois aux mêmes dates que les autres résidents. De plus, il sera possible de déposer des encombrants non valorisables à la rue, mais seulement le premier mercredi du mois.

Grâce à B-CITI, ne manquez plus une seule collecte !

Les Brossardois sont invités à télécharger leur propre calendrier de collectes selon leur secteur. Une fois le calendrier téléchargé, les dates de collectes apparaîtront dans leur compte Outlook, Gmail, etc. Abonnez-vous à B-CITI sur **brossard.ca**.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311